

Animation des commissions géographiques pour la révision du SDAGE Rhône-Méditerranée

Placer l'eau au cœur de l'urbanisme
S'adapter au changement climatique

Synthèse des contributions et enseignements clés

Décembre 2025

Contexte et finalité

Alors que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027 est en cours de mise en œuvre, les **travaux préparatoires du SDAGE 2028-2033 ont d'ores-et-déjà été lancés.**

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée a adopté le 6 octobre 2024 la synthèse provisoire des questions importantes correspondant aux grands enjeux du futur SDAGE 2028-2033.

Ce document a fait l'objet d'une consultation du public et des assemblées entre novembre 2024 et mai 2025.

A l'issue de l'analyse des contributions, le comité de bassin a souhaité compléter la concertation préalable à l'élaboration du SDAGE 2028-2033, en mobilisant les **5 commissions géographiques du bassin hydrographique en octobre 2025.**

Conçues sur un **format participatif**, l'objectif de ces commissions était de donner la possibilité aux acteurs du bassin **de faire remonter leurs retours d'expérience, en tant qu'acteurs chargés de la mise en œuvre du SDAGE**, afin d'identifier les succès et les marges d'améliorations possibles à apporter à ce document de planification.

Les ateliers de travail visaient à formuler des propositions

concrètes pour rendre le SDAGE 2028-2033 plus lisible, plus opérationnel et plus impactant, sans perdre en ambition pour l'eau et les milieux aquatiques.

Complémentaire aux étapes préalables de consultation, cette démarche participative visait à :

- Faire remonter les besoins,
- Identifier de nouveaux outils et leviers d'actions,
- Conforter ou infirmer certaines priorités pour la révision du SDAGE d'ores-et-déjà identifiées dans les étapes précédentes.

La préparation et l'animation de ces commissions géographiques a été confiée à l'association Auxilia, en partenariat avec l'Agence de l'eau et la DREAL de bassin.

Ces événements ont réuni près de 450 personnes.

Contexte et finalité

Ces ateliers ont été ciblés sur **2 sujets d'actualité majeurs**, particulièrement plébiscités dans le cadre de la consultation : **placer l'eau au cœur de l'urbanisme et s'adapter au changement climatique**.

6 thématiques ont ainsi été soumises au débat :

Sujets	Thématiques
Placer l'eau au cœur de l'urbanisme	Ressource en eau et urbanisme
	Milieus aquatiques et urbanisme
	Collaboration des acteurs de l'urbanisme
S'adapter au changement climatique	Sobriété en eau
	Infiltrer l'eau, s'appuyer sur les sols
	Préparer l'avenir et réussir la transition

Toutes les propositions formulées lors de ces temps privilégiés n'ont pas systématiquement porté sur le contenu du SDAGE. Ainsi, ces dernières ont été classées selon la grille de lecture suivante :

- La proposition porte sur le SDAGE Rhône-Méditerranée,

- La proposition ne porte pas directement sur le contenu du SDAGE mais est en lien direct avec une meilleure appropriation de ce dernier,
- La proposition ne concerne pas directement le SDAGE. C'est particulièrement le cas de propositions visant à renforcer l'accompagnement financier de l'Agence de l'eau sur certains sujets.

Deux documents ont été réalisés pour synthétiser les contributions formulées lors des 5 commissions géographiques :

- **Le présent document**, qui met en évidence les enseignements clés, par thématique discutée.
- **Un document annexé sous la forme d'un tableau**, mettant à disposition l'ensemble des propositions formulées ainsi qu'une grille de lecture permettant d'identifier la nature de la proposition.

Les pages suivantes exposent les idées fortes issues de ces temps de travail, par thématique.

Approche globale

Au cours des 5 commissions géographiques, de nombreuses propositions ont été formulées et vont au-delà des thématiques de travail proposées. **Ces éléments ont été synthétisés en une dizaine de propositions dites *transversales*.**

Bien approprié par les acteurs institutionnels qui l'utilisent régulièrement (syndicats de bassins, services de l'Etat...), il ressort néanmoins que le SDAGE reste un document complexe pour les non-initiés.

Certaines structures **regrettent une planification insuffisamment prescriptive ou opérationnelle**, qui ne permettrait pas de guider clairement la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle locale.

Ces dernières souhaiteraient un **SDAGE plus cadrant**, doté de **rédactions plus précises**, qui définissent des objectifs de résultats ou de moyens à atteindre. **Pour autant, ces propositions n'emportent pas l'adhésion de tous.**

Parmi les idées formulées pour **améliorer la lisibilité du SDAGE**, 3 idées fortes portent sur :

- **La simplification du contenu du SDAGE** : de nombreux acteurs prônent un allègement des dispositions, une

simplification du vocabulaire et un meilleur accompagnement à la compréhension des tenants et aboutissants du SDAGE pour s'assurer que ce dernier soit un document lisible de tous.

- **L'illustration de la traduction opérationnelle des attendus du SDAGE, et notamment du contenu des dispositions** à l'aide de la valorisation de retours d'expériences locaux.
- **L'accompagnement des élus pour les former et les guider dans une meilleure compréhension des enjeux du SDAGE.** La politique de l'eau et les documents de planification qui y sont associés représentent un volume d'informations complexe et difficile à appréhender. Néanmoins, de nombreux acteurs soulignent la nécessité d'un portage politique fort de ces sujets.

De nombreuses propositions visent à encourager la **territorialisation des enjeux du SDAGE au travers des outils existants** (détaillés dans les pages suivantes) afin de permettre à chaque bassin versant de disposer d'une connaissance et d'une déclinaison spécifique de ces enjeux partagés au sein d'instances de dialogue et de coordination multi-acteurs.

Enseignements clés

Approche globale

A noter que la **grande majorité des propositions convergent avec les idées déjà identifiées dans les questions importantes ou lors de la consultation** du public et des assemblées.

Les propositions viennent soutenir la trajectoire d'évolution du futur SDAGE 2028-2033, construite notamment dans la perspective de préciser sa rédaction.

Parmi les propositions saillantes ou complémentaires formulées lors des commissions géographiques :

- **Systématiser, décloisonner et « ouvrir » les instances de concertation multi-acteurs** à l'échelle des bassins versants.
- Augmenter la **couverture du bassin par les SAGE**.
- **Mettre en œuvre les outils de l'urbanisme au service de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques** : zonages et règlements des PLU, OAP, coefficients de surface non imperméabilisée, outils de maîtrise foncière...
- **Mobiliser plus fortement les documents d'urbanisme** pour l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et la désimperméabilisation des sols.

- Identifier les territoires prioritaires sur lesquels délimiter les espaces de bon fonctionnement.
- **Généraliser les Organismes Uniques de Gestion Collective** des prélèvements agricoles.
- **Renforcer les démarches de prospectives territoriales** et clarifier leurs attendus.

Enfin, **plusieurs propositions mettent en évidence des besoins d'accompagnement pour la mise en œuvre du SDAGE**, notamment en matière de méthodologie, de formation des élus et d'animation territoriale.

Enseignements clés

Paroles des acteurs

Ci-après, un **extrait de verbatims** formulés lors des temps collectifs, illustrant certains des positionnements détaillés ci-avant.

« le SDAGE, on y fait surtout référence au travers de la notion de compatibilité »

Le SDAGE n'est pas suffisamment connu, et encore moins compris.

« Les orientations du SDAGE sont parfois formulées à une échelle trop large. Elles relèvent de vœux pieux, difficile à traduire localement malgré l'existence de guides »

« Le SDAGE n'est pas assez opérationnel pour répondre aux problématiques de terrain »

« les données du SDAGE manque de précisions, d'où l'importance de les affiner via les SAGE par exemple »

« Le SDAGE, et sa déclinaison avec le PDM (programmes de mesures), c'est notre cadre de référence »

« le SDAGE, c'est un outil de travail »

« La politique de l'eau est une politique complexe, surtout pour les élus et les non-initiés. On manque d'outils ou de personnes ressources pour y voir plus clair »

« Le SDAGE est un maillon important des politiques de planification de l'eau (mais pas que), et dont il faut renforcer le poids »

Placer l'eau au cœur de l'urbanisme

Contexte et enjeux discutés lors des commissions géographiques.

Thématiques abordées et problématiques

3 thématiques de travail ont été discutées lors des commissions géographiques pour tendre vers un SDAGE plus opérationnel et efficace à ce sujet :

- Ressource en eau et urbanisme ;
- Milieux aquatiques et urbanisme ;
- Collaboration des acteurs de l'eau et de l'urbanisme.

Placer l'eau au cœur de l'urbanisme soulève plusieurs problématiques majeures, liées à l'inadéquation entre le développement urbain et la disponibilité réelle de la ressource, à l'artificialisation des sols et à la dégradation des milieux aquatiques.

Difficultés remontées lors des commissions géographiques sur le sujet

Les documents d'urbanisme intègrent encore insuffisamment les enjeux de l'eau comme éléments structurants des projets, tandis

que la gouvernance demeure souvent cloisonnée entre acteurs de l'eau et de l'aménagement.

La question de l'eau reste trop morcelée et arrive généralement trop tardivement dans les discussions pour être suffisamment anticipée et intégrée dans les réflexions d'aménagement du territoire.

Ces limites freinent la capacité des territoires à assurer une gestion durable de la ressource, à renforcer leur résilience face au changement climatique et à concilier sobriété foncière, protection des milieux et qualité du cadre de vie.

Ressource en eau et urbanisme

Placer l'eau au cœur de l'urbanisme

Objectif du SDAGE - Assurer une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau dans les politiques d'urbanisme.



Le SDAGE Rhône-Méditerranée vise à renforcer la cohérence de l'aménagement du territoire avec les objectifs de la politique de l'eau. Ses objectifs et orientations doivent être intégrés aux politiques d'urbanisme, pour un développement durable des territoires. Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent en particulier être compatibles avec le SDAGE.

Le développement d'un territoire doit ainsi être cohérent avec la disponibilité de la ressource en eau. Il doit garantir dans la durée une eau de qualité et en quantité suffisante pour les écosystèmes et l'alimentation en eau potable des populations.

Pistes de travail pour la révision du SDAGE :

- Préciser la disposition existante portant sur l'adéquation entre les politiques d'aménagement et les ressources disponibles: l'intérêt de la mesure est pleinement partagé, mais la mise en pratique reste timide aujourd'hui.

Accentuer la prise en compte de la disponibilité de l'eau sur le plan quantitatif en définissant les capacités d'accueil des bassins versants ou en limitant les recours à l'interconnexion à d'autres réseaux sont autant de pistes évoquées pour concrétiser cette

ambition.

S'assurer que la qualité de la ressource est compatible avec les politiques d'aménagement est également une piste de précision.

- La cohérence entre urbanisme, sols et eau constitue un autre enjeu majeur. Cela requiert d'**encourager la concertation intersectorielle entre les acteurs de l'eau et de l'urbanisme notamment en s'appuyant** sur les postes à l'interface des deux thématiques au sein des services de l'Etat et des collectivités ou en systématisant le dialogue entre les acteurs privés (les bureaux d'études, les aménageurs, etc.) avec les structures gemapiennes (cf. *thématique « collaboration entre les acteurs de l'urbanisme »*).

La montée en compétence des acteurs constitue un levier essentiel. La sensibilisation et la formation des élus, agents et professionnels de l'urbanisme aux enjeux locaux de la politique de l'eau méritent d'être renforcés, notamment par des actions d'accompagnement du SDAGE, afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux hydrologiques dans les décisions d'aménagement.

Ressource en eau et urbanisme

Placer l'eau au cœur de l'urbanisme

- Parmi les idées fortes, figure l'adaptation des projets d'aménagement à la qualité et aux fonctionnalités des sols, notamment en matière d'infiltration et de filtration des eaux. Le SDAGE pourrait renforcer ces ambitions en la matière, en limitant par exemple l'imperméabilisation. Ces orientations peuvent être traduites dans les documents de planification (SCOT, PLUi, ZAU), les schémas pluviaux et les outils de gestion quantitative (PTGE, études de volumes prélevables), avec l'appui des structures gemapiennes, des porteurs de la planification et des services de l'État.

Dans cette logique, le SDAGE peut également contribuer à identifier les secteurs à désimperméabiliser en priorité et ceux à privilégier pour le développement urbain. Plus largement, il s'agit de renforcer la portée normative des orientations relatives à l'infiltration des eaux pluviales et à la désimperméabilisation, notamment en systématisant l'infiltration à la parcelle dans les PLU et en fixant des objectifs chiffrés et évolutifs, avec des exigences renforcées pour les territoires en tension.

Ces orientations requièrent toutefois un accompagnement opérationnel, en particulier à destination des parcelles privées.

- Citée systématiquement, la proposition visant à rendre

obligatoire la consultation des syndicats dotés des compétences GEMAPI et/ou AEP en tant que Personnes Publiques Associées (PPA) ne relève pas du champ d'application du SDAGE.

Le SDAGE peut recommander (et non imposer) d'associer ces acteurs, au même titre que les Commissions Locales de l'Eau (CLE), dans la préparation et la révision des documents d'urbanisme.

« On parle de ressources naturelles dans le Code de l'Urbanisme, mais le mot « eau » n'est jamais cité. Sa prise en compte dépend des volontés et sensibilités locales.

Milieux aquatiques et urbanisme

Placer l'eau au cœur de l'urbanisme

Objectif du SDAGE - Intégrer les milieux aquatiques aux politiques d'urbanisme.



Les politiques d'urbanisme et documents de planification (SCoT, PLU) organisent l'avenir de leur territoire en définissant comment aménager l'espace, aussi bien en ville qu'en zone rurale. Ils doivent répondre aux défis du changement climatique (vagues de chaleur, sécheresses, inondations...) et concevoir des territoires plus résilients. Dans ce contexte, la place des milieux aquatiques est cruciale et doit être repensée car leur bon fonctionnement est synonyme de bénéfices : réduction des risques d'inondation, espaces de fraîcheur propices à la biodiversité, amélioration du cadre de vie...

Le SDAGE Rhône-Méditerranée a pour objectif la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques et zones humides. Il identifie les leviers que les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire peuvent mobiliser dans cet objectif : espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques, préservation et restauration des zones humides, etc.

Pistes de travail pour la révision du SDAGE :

- Le rôle des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) constitue un levier structurant pour concilier développement urbain, résilience des territoires et maintien des services écosystémiques. Via le SDAGE, il s'agit d'encourager les

SAGE à se doter d'un volet spécifique dédié à l'urbanisme et d'en assurer une animation pérenne, afin de faciliter l'effectivité de ces recommandations.

- Le SDAGE pourrait également encadrer plus fortement la protection des milieux sensibles et stratégiques, tels que les zones humides, les cours d'eau ou les zones prioritaires pour l'alimentation en eau potable. Cette ambition pourrait se traduire par la définition de principes de protection et de règles partagées, ainsi que par un cadrage renforcé du contenu des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des PLU. Les OAP constituent un outil clé pour organiser la préservation et la restauration des milieux aquatiques, en précisant les zonages, les modalités d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation, et en déclinant ces orientations dans les OAP sectorielles.

Par ailleurs, le SDAGE peut contribuer à identifier les territoires prioritaires pour la délimitation d'Espaces de Bon Fonctionnement (EBF). L'enjeu est de rendre ces dispositifs plus prescriptifs, en s'appuyant sur une meilleure connaissance foncière, des stratégies d'acquisition et de maîtrise foncière, et un portage renforcé auprès des services de l'État.

Milieux aquatiques et urbanisme

Placer l'eau au cœur de l'urbanisme

- La **mobilisation des outils de stratégie foncière** représente un levier essentiel assurer la maîtrise foncière nécessaire à la préservation et à la restauration des milieux aquatiques.

Le **SDAGE** peut encourager l'**usage coordonné des outils réglementaires existants** (droits de préemption, espaces naturels sensibles, etc.) et l'association des acteurs pertinents (établissements publics fonciers, SAFER, etc.) pour déployer des actions au profit des milieux naturels.

- Enfin, le **SDAGE** peut encourager le **développement des solutions fondées sur la nature dans les projets d'aménagement, sans toutefois les imposer**. Faire connaître les bénéfices rendus par les milieux aquatiques auprès des aménageurs et acteurs politiques en constituant un recueil de retours d'expériences permettrait de renforcer l'adhésion autour de ces initiatives innovantes.

Collaboration des acteurs de l'eau et de l'urbanisme

Placer l'eau au cœur de l'urbanisme

Objectif du SDAGE - Favoriser le partenariat entre les acteurs de l'aménagement et les acteurs de l'eau.

Pour réussir une meilleure intégration des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques aux politiques d'urbanisme, le rapprochement des acteurs est une condition indispensable.



Le SDAGE Rhône-Méditerranée promeut la collaboration entre les acteurs de l'eau et de l'aménagement. Il vise également à renforcer la gouvernance locale de l'eau à l'échelle des bassins versants, afin de faciliter le plus à l'amont possible la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les politiques d'aménagement et de développement économique des territoires.

- Cette dynamique repose également sur une **association plus systématique des acteurs de l'eau aux processus d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme**, afin d'intégrer les connaissances disponibles sur les ressources et les milieux et en cadrant plus explicitement la prise en compte des enjeux.

Au-delà de ces éléments, certaines attentes portent sur davantage de visibilité sur les bonnes conditions pour co-construire correctement la planification locale entre eau et urbanisme. Cela rejoint l'idée de partager davantage les initiatives inspirantes à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée.

Pistes de travail pour la révision du SDAGE :

- **Clarifier et renforcer la disposition 4-13 actuelle** « Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire » du SDAGE afin de **préciser les attendus et les leviers mobilisables**.

A noter que l'association des structures porteuses de SCoT (Schémas de COhérence Territoriale) dans les CLE a été soulevé comme un point important pour assurer la cohérence entre la planification territoriale et la gestion de l'eau.

« Chacun maîtrise son domaine de compétences (l'eau ou l'aménagement), il nous manque des fonctions supports à cheval sur les deux thématiques ou des formations pour favoriser les regards croisés »

S'adapter au changement climatique

Contexte et enjeux discutés lors des commissions géographiques.

Thématiques abordées et problématiques

3 thématiques de travail ont été discutées lors des commissions géographiques pour tendre vers un SDAGE plus opérationnel et efficace à ce sujet :

- Sobriété en eau,
- Infiltrer l'eau, s'appuyer sur les sols et la nature,
- Préparer l'avenir et réussir la transition.

Face à l'accélération des impacts du changement climatique et au constat de vulnérabilité généralisée des territoires, le SDAGE Rhône-Méditerranée s'inscrit dans une démarche proactive pour assurer dans la durée la disponibilité et la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin.

Sécheresses plus fréquentes, crues extrêmes et pressions sur les ressources hydriques imposent d'adapter la gestion de l'eau à ces nouvelles contraintes.

Difficultés remontées lors des commissions géographiques sur le sujet

Si **le SDAGE fixe des orientations stratégiques pour renforcer la résilience des territoires**, promouvoir la sobriété et l'efficacité de l'usage de l'eau, et encourager des solutions durables intégrant eaux de surface et souterraines, **sa mise en œuvre rencontre néanmoins plusieurs difficultés** : coordination entre de multiples acteurs, conciliation avec les politiques territoriales et sectorielles, contraintes financières et acceptabilité sociale des mesures de limitation ou de redistribution de l'eau.

Sobriété en eau

S'adapter au changement climatique

Objectif du SDAGE - Engager, partout et par tous, des actions individuelles et collectives pour des pratiques et usages plus sobres en eau.



Le SDAGE Rhône-Méditerranée définit le cadre du partage de l'eau, par la concertation multi-usages et l'élaboration de projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE). Il promeut la démultiplication des économies d'eau, en priorité, et prévoit la possibilité de recourir à des ressources de substitution si nécessaire. Avec le Plan national Eau, la sobriété en eau s'impose comme un objectif à déployer partout et par tous. L'objectif de réduction de 10% d'eau prélevée d'ici 2030 a été traduit dans le plan de bassin d'adaptation au changement climatique 2024-2030. Il sera à poursuivre dans le futur SDAGE.

Pistes de travail pour la révision du SDAGE :

- Encourager le développement de l'outil PTGE sur l'intégralité du bassin, pour solutionner les problématiques existantes et les anticiper sur les secteurs encore préservés.

Le SDAGE peut encourager le déploiement de cet outil, en renforçant l'ambition et en communiquant sur les réussites déjà observées, tant sur le plan quantitatif, que sur le plan de la gouvernance et de la collaboration entre usagers de l'eau.

Parmi les limites de l'outil, plusieurs difficultés ont émané, à la fois sur l'ambition réelle des politiques de sobriété ou encore sur la nécessaire animation et coordination que cet outil requiert.

Pour les surmonter, plusieurs pistes de travail ont été formulées via le SDAGE :

- Encourager la transposition des objectifs PTGE dans les SAGE ;
 - Recommander de doter les industriels de plan de sobriété hydrique (PSH) ;
 - Intégrer davantage les eaux souterraines dans le champ des PTGE ;
 - Renforcer la place des solutions fondées sur la nature (SFN).
-
- Généraliser le développement des Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) des prélèvements agricoles pour fixer des objectifs réalistes, assurer la transparence sur les volumes disponibles et leur répartition, avec la participation des DDT(M), chambres d'agriculture, représentants agricoles et agences de l'eau. L'accent est mis sur la sensibilisation et l'accompagnement des agriculteurs, ainsi que sur l'articulation avec les PTGE.

« les PTGE sont des outils très pertinent, à faire connaître largement et à animer pour atteindre la sobriété »

Sobriété en eau

S'adapter au changement climatique

- Encourager l'étude et l'application de modes de tarification incitant à la sobriété afin de renforcer la perception de la valeur de l'eau et lutter contre l'idée reçue que l'eau est gratuite. Cette approche vise à encourager les usagers à adopter des comportements économes et à mieux gérer les ressources disponibles.
- Améliorer les connaissances des ressources disponibles et des prélèvements pour améliorer la planification. Plusieurs pistes de travail ont été évoquées:
 - Parmi les angles morts souvent identifiés, figure la connaissance des forages domestiques, dont les prélèvements se font en dessous des seuils de redevances. Si le SDAGE évoque déjà pour parti ces enjeux, plusieurs propositions portent sur un renforcement de ces ambitions.

La valorisation des SAGE ayant déjà mis en place des règles pour l'implantation et le suivi des forages constitue un outil précieux pour diffuser les bonnes pratiques et harmoniser les approches sur l'ensemble du bassin. La collaboration avec les MISEN renforce encore cette expertise et favorise une gestion concertée.
 - Encourager l'élaboration et l'actualisation des Schémas

Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) : ces documents stratégiques permettent de planifier l'approvisionnement en eau potable sur le long terme, en intégrant les évolutions démographiques, les impacts du changement climatique et les besoins sectoriels. Leur actualisation régulière garantit que les décisions prises sont cohérentes avec la disponibilité réelle de la ressource et favorise une gestion rationnelle et durable de l'eau.

Infiltrer l'eau, s'appuyer sur les sols

S'adapter au changement climatique

Objectif du SDAGE - Mobiliser davantage les solutions basées sur les sols et la nature pour améliorer la résilience des territoires face au changement climatique.



Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique 2024-2030 définit comme incontournables le principe de préserver et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels, et celui de s'appuyer sur les services rendus par les sols. Ces solutions qui s'appuient sur le bon fonctionnement des milieux naturels sont particulièrement bénéfiques dans le contexte du changement climatique car elles contribuent à plusieurs objectifs : réduire les risques d'inondation, réhumidifier les sols et recharger les nappes, favoriser la biodiversité... Déjà promues par le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027, elles sont à développer dans les dispositions du futur SDAGE 2028-2033.

Pistes de travail pour la révision du SDAGE :

- Favoriser l'enjeu d'infiltration de l'eau à la parcelle et préserver les espaces de résilience dans les tissus bâtis : l'objectif est de **limiter le ruissellement et de faciliter la recharge des nappes** dans les zones bâties. Pour cela, il est nécessaire d'associer les bureaux d'études, les services de l'État en charge des permis de construire, les élus et services d'urbanisme, ainsi que les acteurs de la GEMAPI.

- Encourager dans le SDAGE la préservation des sols pour retrouver des sols vivants dans les espaces agricoles et forestiers. L'importance de restaurer les fonctionnalités d'infiltration des sols, conserver leur humidité, recharger les nappes et renforcer la biodiversité microbienne a été réaffirmée dans de nombreux échanges. La mise en pratique de cette recommandation implique les chambres consulaires, associations agricoles, ONF, INRAE, syndicats de propriétaires forestiers, PNR, communes et Départements pour déployer les leviers adaptés.
- Renforcer le recours aux outils de maîtrise foncière. Le SDAGE peut recommander de recourir davantage à ces outils, qui ont pu montrer leurs bénéfices. Bien qu'une attente de simplification des démarches de maîtrise foncière (DUP, droit de préemption) ait été relevée, cela ne rentre pas dans le champ d'application du SDAGE.

Préparer l'avenir et réussir la transition

S'adapter au changement climatique

Objectif du SDAGE - Accompagner/outiller et engager collectivement les acteurs dans des stratégies ambitieuses d'adaptation.



Le changement climatique s'intensifie et s'accélère, il fragilise les écosystèmes aquatiques, impacte fortement la ressource en eau et les usages. L'adaptation à ces changements est nécessaire et urgente, elle appelle la mobilisation de tous et une projection différente vers l'avenir, pouvant remettre en cause nos modèles économiques et de société. Le SDAGE Rhône-Méditerranée poursuit cet objectif de mobilisation collective, en promouvant la définition de stratégies d'adaptation concertées à l'échelle des territoires, basées sur des démarches prospectives et des analyses technico-économiques des projets d'aménagement pour prendre les meilleures décisions.

Pistes de travail pour la révision du SDAGE :

- Clarifier et accompagner les notions stratégiques évoquées par le SDAGE, notamment la notion d'actions « sans regrets », dont l'interprétation peut diverger selon les sensibilités de chacun.
- Renforcer la connaissance et la prospective en maintenant l'effort à fournir pour développer l'acquisition et le partage des données sur les débits, l'état de santé des sols, des milieux humides et les effets du changement climatique. Cette connaissance doit pouvoir alimenter des démarches prospectives stratégiques et opérationnelles coconstruites pour mieux projeter les acteurs face au climat, à l'environnement et

aux paysages de demain. Un point d'attention concernant la clarification des attentes de ces démarches prospectives dans le SDAGE a été soulignée comme une avancée nécessaire.

- Parmi les principes que le SDAGE peut renforcer, figure également l'amélioration de la gouvernance de l'eau, notamment via plusieurs recommandations :
 - Systématiser la création d'instances locales de l'eau (via une CLE ou une instance équivalente) pour couvrir l'intégralité du bassin,
 - Encourager une plus grande couverture du bassin hydrographique par des SAGE,
 - Développer une gouvernance spécifique sur certains axes stratégiques, à l'instar de l'axe Rhône, afin de mieux appréhender les interdépendances et favoriser une gestion intégrée,
 - Encourager les dispositifs innovants de représentation pour intégrer les jeunes, les générations futures et les représentants de la nature dans la gouvernance de l'eau.
 - Favoriser la solidarité et la coopération entre territoires, en développant des méthodes de concertation adaptées pour intégrer les interdépendances amont-aval, inter-bassins, urbain-rural.

Préparer l'avenir et réussir la transition

S'adapter au changement climatique

Enfin, face aux vulnérabilités croissantes induites par les effets d'un climat changeant, **prendre en compte les spécificités territoriales et les risques associés** n'a jamais fait l'objet d'une demande si vive.

Bien que le SDAGE reste un document de planification à une large échelle, plusieurs propositions prônent pour **intégrer davantage les spécificités méditerranéennes dans le SDAGE**, telles que la salinisation, la sécheresse sévère, le recul du trait de côte et la protection des fonds côtiers pour mieux dimensionner les plans d'action pour le milieu côtier et marin.

En sus, cela requiert d'adapter les référentiels et règles ciblées, par exemple sur la problématique du biseau salé, pour faire face aux changements climatiques et préserver la qualité de l'eau.

« Au-delà du diagnostic, l'enjeu est de donner des clés pour passer à l'action »



Pour en savoir plus :

Un document annexé sous la forme d'un tableau, mettant à disposition l'ensemble des propositions synthétisées vient compléter cette synthèse.

Ce dernier est accessible sur le site internet de [l'Agence de l'eau](#).

L'Agence de l'eau, la DREAL de bassin et l'association Auxilia remercient vivement l'ensemble des participants pour leur contribution ainsi que les animateurs pour leur mobilisation, sans qui ces journées d'échanges n'auraient pas pu avoir lieu.

